



Yaoundé, le 29 NOV 2023

23 - - 1212

DECISION N°

/D/ANTIC/DG/DAG/SDCP/SMAR

37/1

***PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR L'ENTRETIEN
GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024***

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;

Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;

Vu La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu La Décision n°23-769/ANTIC/DG/DAG/SDCP/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;

Vu La Résolution N°3 du 22 décembre 2022 portant adoption du Budget 2023 de l'ANTIC;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 07 septembre 2023, pour l'Entretien général des Services de l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024 ;

Considérant la Correspondance N°07/N/DG/ANTIC/P/CIPM/SEC datée du 15 novembre 2023, portant Proposition d'Attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 07 septembre 2023, pour l'Entretien général des Services de l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les prestations relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 07 septembre 2023, pour l'entretien général des Services de l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024, sont attribuées ainsi qu'il suit :

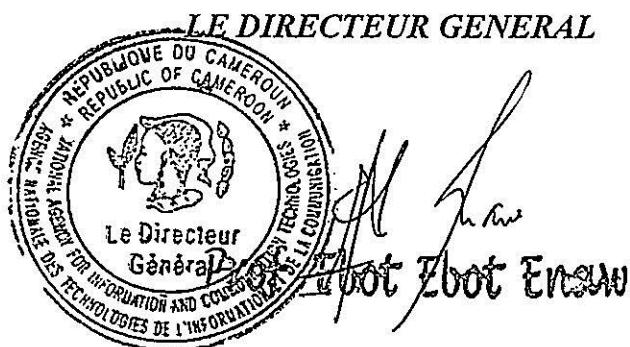
INTITULE	LOTS	ATTRIBUTAIRES	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
L'ENTRETIEN GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024	Lot 1: Maintenance et entretien du système électrique, climatisation et groupes électrogènes à la Direction Générale et ses Annexes (ARMP, CNCCE)	NEW Design BUILTHINE; BP:30320-YDE; Tel: 675 16 64 95	<i>Douze (12) mois : du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2024</i>	Dix-sept millions cent soixante-douze mille (17 172 000) FCFA
	Lot 2: Entretien du Matériel informatique et télécommunication à la Direction Générale et ses Annexes (ARMP, CNCCE)	SOLUTIONS CEM Services; Tel: 694 954 818		Treize-trois millions deux cent soixante-cinq mille vingt-six (33 265 026) FCFA
	Lot 3: Maintenance et entretien ménager quotidien dans les bâtiments de la Direction Générale, des Annexes (ARMP et CNCCE), et de ses Antennes Régionales	TROPIC BUSINESS; BP: 2746 MESSA-YDE; Tel: 243 66 95 37		Quarante-un millions sept cent trente-sept mille cinq cent (41 737 500) FCFA

Article 2 : Lesdites Structures sont invitées à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement des projets de Lettre-Commandes y relatifs.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES



Dot Ebout Ensuu